

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 22 OCTOBRE 2018

Monsieur le Président,

A la fin du mois d'août, les médias ont beaucoup communiqué autour du Prélèvement à la source. Hésitation du président, assurance donnée par le Ministre Darmanin, finalement le PAS est maintenu et s'applique au 1^{er} janvier 2019.

Les messages délivrés par le gouvernement se voulaient rassurants. Les contribuables, en cas de problème pourront se rendre dans les Centres des Finances Publiques dès le début janvier 2019.

Paradoxalement, le DDFIP du Var nous propose de fermer deux demi-journées supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2019 soit une réduction de 25% de l'offre de réception physique sur le plus gros accueil du Var.

Cet accueil est constitué d'une équipe dédiée d'agents affectés relation publique. Cette équipe est attachée à son travail et vous demande de surseoir à la mesure projetée pour le 1^{er} janvier.

Les agents des SIP vous le demandent aussi au travers d'une pétition.

« Informés de la volonté de fermer l'accueil du public deux demi-journées supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2019, les agents constatent que :

* Les avis d'imposition comportent les horaires de réception actuels. Ce sont donc ces horaires qui sont portés à la connaissance de tous les contribuables pour le 1^{er} janvier 2019.

* Les SIP vont devoir gérer l'ensemble des demandes concernant le PAS dès janvier 2019, avec entre autres, les demandes de changement de taux de prélèvement qui ne seront possibles qu'à partir de janvier.

* Les SIP de Toulon seront en pleine mise en place de la première phase de fusion et vont devoir poursuivre les travaux pour passer de 2 SIP à 1 seul SIP.

Compte tenu de ces éléments, les agents soussignés vous demandent de surseoir à la décision de fermeture au 1^{er} janvier 2019. L'évolution des horaires d'ouverture doit

s'intégrer à la réflexion globale sur l'organisation du futur SIP et les différents modes de réception (physique, téléphonique et courriel). »

Nous vous remettons ces pétitions.

Les représentants SOLIDAIRES, FO, CGT, CFDT et CFTC vous demandent donc d'entendre les agents. Pour nous, il est inconcevable de vouloir fermer les services dans les conditions fixées pour ce CTL.

Comment vont réagir les usagers qui dès janvier viendront et découvriront que les services sont fermés ? Pourra-t-on les diriger vers la Direction pour que vous leur expliquiez les motifs de fermeture ?

S'agissant du plus grand accueil du Var et de sa configuration, il s'agit bien de discuter sur le fond de l'avenir de l'accueil incluant les différents canaux (rendez-Vous, courriel, téléphone et accueil physique) dans le cadre d'un futur SIP unique.

Vous affirmez vouloir rénover l'accueil alors cela doit se faire sérieusement afin de maintenir une offre globale à la hauteur des attentes des usagers.

Fermer deux demi journées supplémentaires sans autre alternative ne fera que dégrader les conditions d'accueil des usagers. Leurs témoignages sont clairs : rien ne remplace un contact physique lorsqu'il s'agit de comprendre une taxation, de faire une demande d'étalement de paiement, de remplir un document fiscal, ...

L'accueil est la vitrine de la DGFIP et si comme nous le pensons, LE SERVICE PUBLIC EST LA RICHESSE DE CEUX QUI N'EN ONT PAS,, l'accueil du public fait partie de cette richesse.

Autre sujet lié au PAS : les SIP du Var ont reçu des consignes de taxation que nous qualifierons de « particulières » concernant les déclarations déposées après relance.

Ces consignes émanent de la division « assiette » et demandent expressément à ce que toutes les déclarations déposées après relance soient taxées dans ILIAD IR (au lieu d'ILLIAD IS) et ce avant le 9 novembre, date des remontées pour la 4ème émission.

Il s'agit donc de déroger à la procédure, aux règles établies par les articles du CGI et du LPF pour que les défailtants ne soient pas prélevés dès janvier 2019 sur la base d'un taux non personnalisé, alors qu'ils ne sont pas imposables.

Il en ressort aussi que les contribuables imposables et hors délai seront taxés sans intérêts de retard et sans majoration.

La réussite ou la limitation des dégâts de la mise en place du PAS coûte que coûte et avant tout !

Seulement, les agents des services sont attachés au bon exercice de leurs missions dans le respect de la loi et des textes réglementaires. Ils sont soumis à des règles de déontologie et ont déjà bien du mal à exercer leurs tâches de façon correcte et dans le cadre légal prévu en raison du manque d'effectifs et de l'augmentation des charges de travail.

Aussi, M. le Président, nous vous le demandons : sur quelles bases juridiques les consignes édictées par la DDFiP du Var reposent-elle ?

Nous attendons une réponse claire de votre part et surtout, nous attendons que les instructions locales et nationales soient en adéquation avec le cadre légal et respectueuses des procédures.

Enfin, il nous faut évoquer les problèmes rencontrés par certaines applications.

Nous avons déjà évoqué MEDOCWEB lors d'une précédente réunion et vous aviez parlé d'une application « adolescente » qui devait grandir. Nous sommes aujourd'hui face à un phénomène de régression. En effet les messages se succèdent :

Ce 17 octobre 1^{er} message, extrait : *« Lenteur MEDOCWEB. Le problème de ralentissement constaté depuis lundi peut se produire sur l'ensemble des services. »* D'après ce message un paramètre serait sous dimensionné.

Le lendemain 18 octobre un autre message précise : *« Urgent, pas de connexion à MEDOCWEB avant feu vert du bureau GF2B »* Le message précise que le problème est en cours d'investigation. L'ESI Reims indique de ne plus se connecter.

De la même manière depuis le passage de FIDJI sur un serveur national, nos SPF et SPFE connaissent de sérieux ralentissements mettant les nerfs des agents à rudes épreuves.

La DGFIP et vous-même n'arrêtez pas de vanter une administration qui deviendrait numérique. Pourtant au quotidien, le résultat est affligeant. Non seulement les services subissent les suppressions d'emplois, mais encore, ils doivent faire face à des applications mises en œuvre dans le plus grand amateurisme.

Nous vous demandons de cesser de nier la réalité et de prendre en compte le ras-le-bol des agents confrontés à ces problématiques.

Nous vous demandons l'annexion de cette déclaration au PV de séance